

Conseil d'administration  
Séance du 7 juin 2016

Délibération n° 6  
Portant sur la désignation d'un membre du collège BIATSS  
à la Commission permanente des statuts et règlements

*Vu les articles L.712-1 et L.712-3 du code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise, et notamment son article 29,  
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'université de Cergy-Pontoise, et notamment son article 3,  
Vu la délibération n°8 du conseil d'administration en date du 12 avril 2016,  
Vu la démission de Madame GUYODO Virginie, en date du 2 mai 2016,*

Considérant que la composition de la commission permanente des statuts et des règlements a été renouvelée lors de la séance du conseil d'administration du 12 avril 2016,

Considérant que ladite commission est notamment constituée d'un représentant du collège BIATSS,

Considérant que le siège BIATSS est vacant depuis la démission de Madame Virginie GUYODO de son mandat d'administrateur,

Considérant qu'il y a donc lieu de procéder à une nouvelle désignation d'un représentant du collège BIATSS,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

Vote

Nombre de membres en exercice : 31  
Nombre de membres présents : 21  
Nombre de membres représentés : 5  
Membres absents et non représentés : 5

Pour : 26  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participation : 0

**Article 1<sup>er</sup>** : désigne Monsieur Simon GANCEL représentant des personnels BIATSS au sein de la commission permanente des statuts et des règlements.

Le président de l'université



François GERMINET